

# MISSION DE CONSEIL

Mission décidée au titre de l'article L 121-1

## Projet de maison du littoral sur le site du Mas Vieux des Aresquiers à Vic-la-Gardiole

27 juillet 2022  
25 juillet 2023

Audrey RICHARD-FERROUDJI

Rapport final, le 25 juillet 2023



## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par la garante de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par la garante dans sa version finale le 25 juillet 2023 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseil.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

## Garantir le droit à l'information et à la participation

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet.

## Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

## Sommaire

Avant-propos .....	3
Garantir le droit à l'information et à la participation .....	3
Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1 .....	3
Sommaire.....	4
Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui.....	5
Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1 .....	5
Objet de la demande de conseil.....	5
Objectifs du programme ou projet pour lequel on sollicite une mission de conseil .....	5
Coût .....	5
Les principaux éléments de la mission de conseil.....	5
Les enseignements clefs de la concertation.....	5
Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante .....	6
Contexte de la mission de conseil.....	7
L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil.....	7
La mission de conseil et appui méthodologique .....	9
Le travail préparatoire de la garante .....	10
Les résultats de l'étude de contexte .....	10
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation.....	11
Avis sur le déroulement de la concertation .....	14
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....	14
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	16
Quelques chiffres clefs de la concertation .....	19
Synthèse des arguments exprimés .....	19
Débats sur l'opportunité du projet .....	19
Quelles activités pourraient être accueillies dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers ? .....	21
Quels aménagements vis-à-vis des enjeux de préservation du site des Aresquiers ? .....	23
Comment gérer la fréquentation ? Quels accès à la maison du littoral et au site des Aresquiers ?.....	24
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet.....	26
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées .....	26
Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	27
Annexe : Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante.....	29

# Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

## Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

Conseil départemental de l'Hérault (CD34)

## Objet de la demande de conseil

Définir une méthodologie pour lancer une concertation du public sur l'avant-projet de maison départementale du littoral sur le site du Mas Vieux des Aresquiers.

## Objectifs du programme ou projet pour lequel on sollicite une mission de conseil

Projet d'aménagements sur une partie des 8 hectares du parc sur le site du Mas Vieux des Aresquiers intégrant un parcours d'interprétation, l'aménagement des abords, un parking paysagé non imperméabilisé, une microstation d'épuration intégrée ainsi que le réaménagement du Mas Vieux lui-même.

L'objectif du Conseil départemental lors de la saisine était de proposer un centre ouvert à tous les publics sur les thématiques environnementales, historiques, économiques et sociales du littoral ainsi qu'une présentation des produits locaux et des espaces pédagogiques. Le projet prévoit également un espace dédié aux mobilités douces ainsi que des locaux professionnels (bureaux, stockage, salles de réunion).

## Coût

Le coût du programme est estimé à 17 millions d'euros, études comprises, auxquels s'ajoutent 3 millions supplémentaires pour les aménagements relatifs aux accès.

## Les principaux éléments de la mission de conseil

La mission, telle qu'elle s'est déroulée, s'est articulée autour de deux phases :

La première phase, d'août 2022 à novembre 2022, a porté sur la compréhension des besoins d'accompagnement méthodologique exprimés par le Département et sur l'identification des enjeux associés au projet. Elle a donné lieu à une première publication : [Etude de Contexte et appui méthodologique le 18 novembre 2022](#).

Une seconde phase, de décembre 2022 à juin 2022, a porté sur la formulation de préconisations dans la conception et la mise en œuvre du dispositif puis le suivi de sa mise en œuvre.

## Les enseignements clefs de la concertation

La concertation mise en œuvre par le Conseil départemental de l'Hérault s'est déroulée du 16 mars au 16 juin 2023 par la mise à disposition d'informations, l'organisation de rencontres en présentiel (stand dans l'espace public, réunions publiques plénières, ateliers, visites du site), le recueil de contributions en ligne et écrites (kit de concertation qui permettait d'organiser son propre temps d'échange).

La concertation a vu une large mobilisation locale et une implication des parties prenantes. Elle s'est passée dans de bonnes conditions, permettant concrètement aux publics d'exercer leur droit à l'information et à la participation. Elle a permis de mettre en visibilité une diversité d'arguments et des propositions alternatives.

La concertation a considéré le projet de maison du littoral dans le cadre plus large de la préservation du site des Aresquiers, en discutant de l'opportunité du projet, des activités qui pourraient prendre place dans les espaces du Mas Vieux, de l'impact du projet vis-à-vis des enjeux de préservation, des accès au site et de la gestion de la fréquentation. L'opportunité a fait débat en termes de réponse aux besoins des citoyens, de coût, de positionnement vis-à-vis des autres lieux et actions de sensibilisation environnementale, de durabilité vis-à-vis du recul du trait de côte et de la montée du niveau de la mer et d'impact sur la fréquentation. La concertation sur le projet de maison du littoral a soulevé des questions plus large concernant qui a accès et bénéficie du littoral ?

La dynamique de concertation mériterait d'être poursuivie sur le projet et plus largement sur les enjeux de gestion de la fréquentation incluant la question des accès.

## Les principales demandes de précisions et recommandations de la garante

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse complète

- 1. Préciser les couts du projet (investissement et fonctionnement dont nombre d'emplois) et le financement*
- 2. Préciser la durabilité du projet vis à vis des différents scenarios existant concernant le recul du trait de côte et le risque de submersion*
- 3. Mieux caractériser la fréquentation du site des Aresquiers*
- 4. Caractériser l'impact du projet et des activités prévues sur la fréquentation et détailler les mesures de gestion de la fréquentation envisagées*
- 5. Clarifier les publics cibles des activités et les bénéficiaires attendus*
- 6. Clarifier les mesures de protection des milieux naturels (continentaux, lagunaires et marins) qui pourraient accompagner le projet*
- 7. Considérer les propositions alternatives sur les accès et y répondre*
- 8. Evaluer l'impact économique du projet, pour le territoire et sur les activités proches du site (domaines viticoles, activités touristiques)*
- 9. Positionner le projet vis-à-vis des autres lieux et actions de sensibilisation à l'environnement du territoire (avantages et inconvénients ; articulations ; implication des autres acteurs de la sensibilisation dans les activités de la maison du littoral)*
- 10. Clarifier la cohérence avec les autres actions publiques mises en œuvre sur le territoire des Aresquiers au-delà de celles portées par le Département*

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

- 1. Communiquer sur la (les) décision(s) prise(s) à l'issue de la concertation et préciser les modalités pour la suite de la concertation sur le projet de maison du littoral jusqu'à l'enquête publique le cas échéant.*
- 2. Poursuivre l'information et l'association des personnes impliquées dans la concertation dans les prochaines étapes*
- 3. Ne pas limiter la suite de la concertation à une concertation de proximité et proposer une variété de modalités de participation*
- 4. Consolider la gouvernance du projet multisectorielle et interterritoriale*
- 5. Poursuivre la concertation sur le schémas des accès et sur la gestion de la fréquentation et informer des suites données sur ces sujets*

## Contexte de la mission de conseil

### L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

Le projet de maison départementale du littoral du Conseil départemental de l'Hérault (CD34) se situe sur une partie des 8 hectares du domaine du Mas Vieux au sein du site des Aresquiers à Vic-la-Gardirole, au bord de l'étang de Vic.

- **Responsable du projet :**

Conseil départemental de l'Hérault (CD34)

- **Objectifs du projet selon le porteur de projet**

L'objectif principal pour le Département de l'Hérault est de proposer un centre d'interprétation ouvert au public sur les thématiques environnementales, historiques, économiques et sociales du littoral.

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Lors de la saisine de la CNDP, le projet faisait l'objet d'un programme technique détaillé, comportant des aménagements des abords, des cheminements intégrant un parcours d'interprétation, un parking paysagé non imperméabilisé d'environ 100 places, une microstation d'épuration intégrée ainsi que le réaménagement du Mas Vieux lui-même, soit 3 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de bâtiments existants, à démolir ou à réhabiliter. Le bâtiment accueillerait des activités pédagogiques pour le public scolaire notamment, sur les thématiques environnementales, historiques, économiques et sociales du littoral ainsi qu'une valorisation des produits locaux. Le projet prévoyait également un espace dédié aux mobilités douces ainsi que des locaux professionnels (bureaux, stockage, salles de réunion). Il s'accompagnerait d'un aménagement des accès avec plusieurs scénarios étudiés. Il n'y avait pas d'alternative mise en débat.

- **Coût**

Le coût du programme est estimé à 17 millions d'euros, études comprises, auxquels s'ajoutent 3 millions supplémentaires pour les aménagements relatifs aux accès.

- **Contexte du projet**

Le projet est relativement récent et à l'origine motivé par la relocalisation d'activités du fait du recul du trait de côte. Le Département a acheté le site fin 2019 dans la perspective de faire une maison du littoral, conçue comme une « action phare » de sa politique Hérault Littoral.

- **Calendrier du projet**

Le maître d'œuvre pour la réalisation de la maison départementale du littoral au lieu-dit Mas Vieux des Aresquiers a été identifié à l'issue d'une procédure de concours menée courant 2022 pour une mission de conception architecturale, paysagère, muséographique et scénographique (tranche ferme) qui pourra ouvrir sur une mission de réalisation (tranche conditionnelle). L'« avant-projet sommaire » (APS) est prévu à l'issue de la concertation. La MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) sera ensuite saisie pour un examen au cas par cas qui se terminera si le projet est soumis à évaluation environnementale et les étapes nécessaires avant l'enquête publique. Si le projet se poursuit, le lancement des travaux est envisagé début 2025, pour une durée estimée à 17 mois. L'ouverture du site interviendrait courant 2026.



Situation géographique du Mas Vieux - Source : Dossier de concertation et OpenStreetMap, accessible sur <https://herault.fr/336-maison-du-littoral.htm>,



Vue aérienne et périmètre concerné – Source : présentation faite par le CD34 lors du premier atelier, accessible sur <https://herault.fr/336-maison-du-littoral.htm>,

## La mission de conseil et appui méthodologique

- **Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement**

La nécessité d'une évaluation environnementale n'étant pas confirmée<sup>1</sup> la saisine de la CNDP n'a pas pu se faire dans le cadre d'une concertation L121-17. Cependant, le CD34 a décidé de saisir la CNDP dans le cadre d'une mission de conseil suivant l'article L-121-1. En effet, le Conseil départemental souhaitait, dès la phase programmatique, concevoir un dispositif de concertation avec le grand public, c'est pourquoi il sollicite la CNDP pour intervenir lors de cette concertation par le biais d'un « avis méthodologique ».

- **Décision de la CNDP**

En réponse à la demande du conseil départemental de l'Hérault, la CNDP, lors de sa séance plénière du 27 juillet 2022, a désigné Audrey RICHARD-FERROUDJI garante de cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

- **Mission de la garante**

Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans [la lettre de mission de la garante](#). La garante avait pour mission d'être particulièrement attentive à ce que le public ait connaissance du contexte plus large du schéma général d'aménagement des accès auquel le Département et ses partenaires (l'Etat, Sète Agglopolie Méditerranée, les communes de Vic-la-Gardiole et de Frontignan ainsi que le Conservatoire du Littoral) travaillent pour mieux préserver l'ensemble du site des Aresquiers. Ce schéma en cours de réflexion n'était pas l'objet mis à la consultation mais devait être porté à la connaissance du public à l'occasion de la concertation sur le Mas Vieux. En effet, il vise notamment à définir des solutions pour améliorer la gestion de la fréquentation et les modalités d'accès au site des Aresquiers et à la Maison Départementale du Littoral en proposant des solutions alternatives à la voiture. Or, le public n'aurait pu participer sur le projet de maison départementale du littoral sans connaître les éléments plus globaux d'aménagement de la zone.

---

<sup>1</sup> Sur la base du programme technique détaillé écrit en octobre 2021, une demande d'examen au cas par cas a été déposée à la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), le 03 décembre 2021, afin de déterminer si ce projet était soumis à évaluation environnementale. En date du 23/12/2021, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement) Occitanie a répondu suspendre le délai d'instruction de la demande d'examen au motif d'attendre des compléments au dossier et notamment des précisions sur la nature et l'impact du projet.



# Le travail préparatoire de la garante

## Les résultats de l'étude de contexte

Une étude de contexte a été conduite par la garante en septembre et octobre 2022 afin d'identifier les enjeux qui devraient être débattus dans le cadre de la concertation, les publics à mobiliser et les modalités de participation à mettre en place. Cette étude de contexte s'appuyait sur plus de 25 entretiens en cherchant à recueillir différents points de vue : riverains, acteurs associatifs, universitaires, institutionnels, économiques. Elle a donné lieu à sa [publication avec avis méthodologique le 18 novembre 2022](#).

Nous reprenons ici les principales préconisations qui figuraient en conclusion du document. Nous préconisons de mettre en débat le projet de maison du littoral dans le cadre plus large de préservation et d'aménagement du littoral, considérant les impacts environnementaux et socio-économiques. La question suivante a été proposée à la concertation :

### **Quel projet de maison du littoral au regard des enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire aujourd'hui et dans le futur?**

Cette question se déclinait en sous questions :

- **Quel aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation et de recomposition spatiale du littoral ?** Comment le projet se situe-t-il vis-à-vis des enjeux de gestion des espaces naturels et des orientations vis-à-vis du recul du trait de côte? Quel impact du projet sur l'environnement? Quelle intégration au site des Aresquiers? Quelle exemplarité pour ce site emblématique?
- **Quelles activités accueillir dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers ?** A quels enjeux répondent-elles : éducation, sensibilisation, expérimentation, sociaux, économiques, besoins locaux, besoins des spécialistes du littoral, etc. ? Comment s'articulent-elles avec l'existant sur le territoire ?
- **Quelle contribution du projet par rapport à la fréquentation du site des Aresquiers ?** Comment anticiper et limiter le risque de sur-fréquentation du site ? Les enjeux d'accès et de mobilités sont identifiés dans ce questionnement avec l'inscription du projet dans un schéma général d'aménagement des accès.

Les principaux conseils portaient sur :

- **Poser un cadre clair pour la concertation**, c'est-à-dire clarifier ce qui a déjà été décidé, ce qui sera décidé à l'issue de la concertation et les suites qui seront données. Certains sujets débattus pourraient concerner d'autres maîtres d'ouvrage que le CD34 qui pourront être amenés à se positionner sur les résultats de la concertation. La concertation pourrait être une occasion d'informer sur le « mille-feuille » des acteurs du littoral, de clarifier leurs rôles respectifs.
- **Soigner l'information sur le projet mais aussi sur le contexte dans lequel il s'inscrit**. Des propositions plus précises ont été faites dans ce sens concernant la production de différents supports et la communication selon différentes modalités en veillant à la véracité, l'intelligibilité, la pluralité et la complétude de l'information.
- **Veiller à l'inclusion des publics avec une attention aux publics éloignés de l'information et de la décision**, par la proposition d'une variété de modalités dont sur site, dans différents lieux du territoire et en mobilisant les instances participatives existantes. La participation ne pouvait se limiter à cibler les populations riveraines. Si les habitant.e.s des communes voisines sont directement concerné.e.s, le projet touche un public plus large qui fréquente le littoral ou concerné par le littoral. Il peut s'agir de touristes saisonniers mais aussi d'habitant.e.s d'un territoire plus large, en particulier, les plages et les bois sont fréquentés par des habitant.e.s de la Métropole de Montpellier et de l'arrière-pays et tous les citoyens du département sont concernés par sa politique. Rendre le débat accessible et ouvert à tous et toutes exige également une attention particulière aux personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la décision et de l'information qui considèrent souvent, à tort, que leur avis n'est pas légitime ou ne sera pas écouté. Enfin, le premier public ciblé pour les activités de sensibilisation de la maison était les jeunes et leurs familles. Une attention particulière doit être portée pour les inclure.
- **Veiller à l'appropriation du dispositif de concertation par les différentes personnes concernées au sein du Département**, élu.e.s comme agents, qui seront attendues dans la préparation des supports de la concertation et dans les temps de concertation. Le projet concerne **plusieurs compétences du Département** (mobilités, économie, environnement et risques, culture, sports et loisirs, ...). Il implique donc plusieurs élu.e.s et différents

services au sein de la direction de l'aménagement du territoire et de la direction du développement de l'économie territoriale, Insertion, Environnement. Sylvie Pradelle, Vice-présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire est référente sur le projet. Claudine Vassas Mejri, vice-présidente, déléguée aux solidarités territoriales, à la transition numérique et l'innovation suit le projet dans le cadre de la politique Hérault Littoral. La SPL (Société Publique Locale) Territoire 34 a été mandatée par le CD34 en septembre 2018 pour conduire les études de faisabilité et de programmation préalables à la réalisation du projet de maison départementale du Littoral, puis en avril 2021 pour conduire la réalisation de ce projet. Une équipe de maîtrise d'œuvre, rassemblant 10 structures (paysagiste, scénographe, muséographe, experts en patrimoine ou en environnement, bureaux d'études techniques) s'est vu confier à l'automne 2022 une mission d'étude (tranche ferme du marché). Une mission de réalisation de l'équipement (tranche conditionnelle du marché) pourra leur être confiée ensuite. Enfin, pour mettre en œuvre la concertation sur la maison du littoral, le CD34 a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en concertation.

La gouvernance du projet était installée avant la concertation. Un **comité de pilotage** rassemble le président du CD34, son cabinet, les deux élus référentes et les DGA (directeur.rice général.e adjoint) concerné.e.s. Les services concernés du Département se coordonnent plus largement au sein d'un comité technique. Le Département a mobilisé des partenaires dans le cadre d'un **comité des partenaires**<sup>2</sup> et d'un **comité pluridisciplinaire de préfiguration** pour construire les contenus scientifiques et pédagogiques. Trois groupes de travail ont été constitués au sein du comité de préfiguration : muséographie et scénographie, valorisation et pédagogie et économie. Le comité de préfiguration s'est réuni en mars 2022. Une concertation entre les parties prenantes autour du projet avait donc déjà été initiée par le Département en amont de la concertation. Cependant, les parties-prenantes rencontrées avaient des niveaux d'information différents.

L'étude de contexte avec l'avis méthodologique a été [publié sur le site de la CNDP](#), transmis par courriel aux personnes rencontrées en entretien et présenté au comité de pilotage du projet en novembre 2022 puis au comité des partenaires du projet en janvier 2023. Les recommandations formulées ont été reprises par le maître d'ouvrage dans le cahier des charges pour un appui à maîtrise d'ouvrage pour la concertation.

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

La garante a été associée à l'élaboration du dispositif de concertation. Des échanges réguliers et de qualité ont eu lieu avec les élus et les agents du Département qui suivent le projet ainsi qu'avec le délégataire Territoire 34 et le prestataire concertation. Le travail de la garante a été facilité par l'écoute rencontrée et les bonnes conditions d'échange.

- **Calendrier**

La complexité des enjeux du littoral et de sa gouvernance incitait à retenir une période de **3 mois** pour mener cette concertation et donner les conditions suffisantes au public pour s'informer, formuler des avis et échanger avec la maîtrise d'ouvrage. Cette recommandation a été suivie ainsi que celle **d'ajuster le calendrier de la maîtrise d'œuvre avec celui de la concertation** c'est-à-dire que des études puissent se poursuivre pour nourrir la concertation mais que l'avant-projet sommaire ne soit défini qu'après la concertation. La garante a, de même, recommandé que les réunions de travail avec les partenaires qui devraient avoir lieu durant le temps de la concertation soient pensées en contribution de la concertation et en articulation plutôt qu'en parallèle.

- **Champ de la concertation**

Bien qu'il ne s'agisse pas effectivement d'une concertation préalable d'un point de vue juridique (cf. code de l'environnement), il s'agissait néanmoins de donner les conditions **de débattre de l'opportunité, des objectifs et**

---

<sup>2</sup> Département, Région, Conservatoire du Littoral, Préfecture, Dir. Départementale des Territoires et de la Mer, UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), DREAL (Inspection des Sites), Territoire 34, Mairie Vic-la-Gardirole, Mairie Frontignan, Mairie de Mireval, Sète Agglopol Méditerranée

**des caractéristiques du projet.** La garante a **recommandé une approche large des enjeux du site des Aresquiers** au-delà de la question du schéma des accès qui était déjà présente dans le dossier de saisine de la CNDP. C'est-à-dire de mettre en débat le projet de maison du littoral vis-à-vis de la préservation et l'aménagement du littoral. Cette approche a bien été retenue par le porteur de projet. Le titre de la concertation a été « Maison du Littoral et préservation du site des Aresquiers ». Dans le même temps, le cadre de la concertation a été précisé en termes de définition des questions traitées et de ce sur quoi porte la décision qui sera prise par le porteur de projet à l'issue de la concertation. La décision du CD34 portera sur la maison du littoral mais d'autres décisions pourront s'appuyer sur les résultats de la concertation.

La garante a préconisé **d'impliquer dans la concertation tous les services du Département concernés** par le sujet ainsi que le service communication. Cela a effectivement été le cas. Un comité de pilotage de la concertation a été constitué pour la préparation et la mise en œuvre de la concertation, qui a impliqué les élu.e.s et les services du Département concernés, ainsi que Territoire 34. Il s'est réuni plusieurs fois. Les besoins de coordination interne ont parfois impliqué des délais supplémentaires mais raisonnables vis-à-vis de la concertation.

- **Sujets portés à la concertation**

La garante a recommandé d'intégrer au dossier de concertation et de soumettre à la concertation des **informations sur le contexte plus large** en termes d'évolution du trait de côte, de risques littoraux, d'enjeux environnementaux, de fréquentation, de mobilité, de gouvernance et de resituer la dimension historique et symbolique du site. Elle a recommandé que plusieurs points cruciaux pour la concertation fassent l'objet de temps de présentation détaillés, parmi lesquels:

- L'état des connaissances du maître d'ouvrage sur les trafics et les scénarios d'accès
- Les scénarios de retrait du trait de côte
- Les enjeux écologiques
- Les alternatives en termes de régulation de la fréquentation

- **Atteindre un large public**

La garante a préconisé qu'une **variété de modalités** soit mise en place cela afin d'atteindre un large public. L'identification des publics (p.13 de l'étude de contexte) a donné lieu à des recommandations spécifiques pour toucher les riverains mais aussi les publics plus éloignés physiquement du site ou de l'espace public, par exemple :

- Prévoir des **dispositifs en ligne qui ne se limitent pas à de l'information mais permettent également l'expression d'avis et des contributions**, en particulier pour impliquer les personnes qui ne pourraient participer en présentiel (usagers saisonniers dont le lieu de résidence est éloigné, personnes pouvant se libérer difficilement aux horaires de réunion, etc.) ou ne seraient pas à l'aise avec les formats du présentiel. La garante a préconisé que les contributions en ligne soient publiques. Ceci aurait requis un outil spécifique et la mise en œuvre d'une modération continue. Le CD34 a choisi d'utiliser la plateforme de contribution dont il disposait déjà pour le budget participatif dans un souci de simplicité et de cohérence et de ne pas publier les contributions. La garante a alors préconisé que des comptes-rendus de ces contributions soient publiés durant la concertation et à l'issue, en suivant les principes du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
- Aller vers les publics avec un dispositif de **concertation mobile**, en pratique un stand qui propose de l'information, un espace de discussion et des moyens de contribuer dans des lieux fréquentés : marchés, supermarchés, parkings, plage...
- Aller vers les publics en mettant à disposition un **kit concertation** pour permettre aux parties prenantes intéressées d'organiser leur propre temps de débat et de verser une contribution

- **Articulation avec d'autres espaces de concertation sur le sujet ou sur le territoire**

L'étude de contexte, a montré que d'autres démarches participatives ou de concertation avaient lieu ou avaient eu lieu en lien avec le projet. De manière notable, les démarches participatives se sont développées dans les dernières années sur le territoire et de la part des acteurs impliqués. La garante en a identifié un certain nombre (cf. p15 de [l'étude de contexte](#)). Cela l'a conduite à préconiser de **ne pas cloisonner les démarches participatives** mais de clarifier l'objectif de la concertation sur la maison du littoral vis-à-vis des autres démarches et favoriser

que les démarches se nourrissent mutuellement. Ceci répondait en particulier à une demande de **cohérence des politiques publiques** exprimée par les citoyen.ne.s. Il a en outre été préconisé d'aller vers les publics en mettant à disposition un kit concertation auprès des instances participatives existantes tel que le Conseil de développement de Sète Agglopolé Méditerranée ou des comités de quartier.

Le CD34 a suivi les préconisations faites : le cahier des charges pour la prestation en appui à la concertation a été élaboré sur la base des recommandations de la garante.

#### Le dispositif de concertation :

- 2 Communiqués de presse à l'ouverture et à la clôture
- Diffusion d'un flyer par voie postale dans les boîtes aux lettres de 11 communes alentours (Balaruc les Bains, Balaruc-le-vieux, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Frontignan, Gigean, Mireval, Montbazin, Poussan, Vic-La-Gardiole) (environ 25000 flyers).
- Publication d'une brève dans le Magazine Mon Hérault de février « mars – avril – mai » édition Sud et d'une actualité sur le site Internet du CD34
- Diffusion d'une brève en interne à l'ensemble des agents du CD34
- Diffusion d'une brève sur les espaces numériques de travail de l'ensemble des Collèges du département.
- Affichage légal : Sur site (Mas Vieux), dans les 3 communes, Vic-La-Gardiole, Mireval et Frontignan ainsi qu'auprès de Sète Agglopolé Méditerranée. Publication légale dans journaux : Midi libre, La marseillaise, La gazette de Montpellier
- 1 site internet dédié au projet : <https://herault.fr/336-maison-du-littoral.htm>, un espace de contribution en ligne sur le site <https://jeparticipe.herault.fr/> et une adresse email de contact
- Le [dossier de concertation](#) (1200 exemplaires) et sa [synthèse](#) (2000 exemplaires)
- 2 réunions publiques plénières en ouverture et en clôture, rediffusées en direct sur la chaîne YouTube du Département, avec suivi et relai du chat
- 3 réunions thématiques en invitant des tiers experts et avec des temps de travail en sous-groupe avec des outils invitant à une réflexion prospective. Des cartes persona ont par exemple été utilisées dans le premier atelier pour projeter différents usagers typiques de la maison en 2026 et 2050. Il s'agit de « personnages types » et diversifiés qui permettent de se mettre à la place et imaginer leurs potentiels usages et besoins. Les participant.e.s pouvaient également proposer des cartes persona complémentaires
- 4 rencontres dans des espaces publics (stands) en suivant la recommandation que ces temps ne se limitent pas à une mobilisation par la distribution de flyer mais soient des moments d'information (mise à disposition du dossier de concertation, et de visuels, réponse aux questions) et de recueil d'avis et questions (post-its)
- 2 visites du site pour donner à voir l'objet de la concertation
- 1 [kit de concertation](#) pour permettre aux parties prenantes (associations, scolaires, institutions, collectivités...) d'organiser leur propre temps d'échanges autour du projet.



Photo : Rencontre dans l'espace public sur le marché de Frontignan, 01/04/23

## Avis sur le déroulement de la concertation

### Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

L'information devait porter sur le projet et sur la concertation. Il avait été recommandé d'informer auprès d'un large public et mobilisant différentes modalités. Différents moyens ont effectivement été mis en œuvre :

- **Information sur la concertation par différents médias**

Plusieurs médias ont été mis en œuvre pour communiquer sur la concertation. Des articles de presse sont parus dans Midi-Libre (10/03, 21/03, 22/04, 16/06), Le Métropolitain (20/03, 14/06), Hérault Tribune (12/03), Le Singulier (Sète) (13/03). **La communication de proximité a été importante.** Les 3 communes riveraines ont relayé l'information sur la concertation par affichage et via leurs outils de communication dont leurs site Internet et réseaux sociaux. Les flyers de la concertation ont été distribués dans les boîtes aux lettres des communes voisines. Les rencontres mobiles ont également permis d'informer. Enfin, la constitution de collectifs qui se sont positionnés sur le projet a favorisé l'information locale. Si certaines personnes ont déploré n'avoir été informé de l'existence de la concertation qu'à mi-parcours, **le relai par les différents médias et intermédiaires a bien permis une information large.** Le choix a été fait par le CD34 de peu communiquer sur les réseaux sociaux, malgré une recommandation formulée par la garante à ce sujet (communication sur chaque temps de concertation avec des photos et le type de contribution versée), ce qui aurait pu mobiliser plus largement au-delà des communes voisines.

- **Dossier de concertation et sa synthèse et informations complémentaires au fil de la concertation**

Le CD34 a produit un **dossier de concertation et une synthèse** suivant la recommandation d'une information sur le projet et son contexte global. Ils ont été mis à disposition du public en ligne et lors des différents temps de la concertation. Des participants auraient souhaité plus d'information dans le dossier (par exemple le plan des parkings prévus ou une carte des niveaux altimétriques du site). Les informations demandées ont été communiquées dans la concertation. Le dossier de concertation n'exposait pas l'option zéro (c'est-à-dire la possibilité de ne pas faire ce projet) ou des alternatives par rapport au projet porté par le département, favorisant ainsi l'impression du public que « tout était décidé ».

[Le site Internet du projet](#) a été un espace d'information sur les modalités de participation et a mis à disposition le dossier de concertation, les supports de présentation des réunions et leurs comptes-rendus<sup>3</sup> ainsi que des études. Une recommandation a été faite de transmettre les supports de présentations projetés en réunions et les comptes-rendus aux participants et de les publier au plus vite à l'issue des réunions. Des délais de publication ont parfois été nécessaires du fait du processus d'élaboration collective des comptes-rendus et de publication.

Des informations ont été apportées lors des réunions publiques notamment en réponse aux questions posées. Des expertises complémentaires ont été mobilisées pour présenter certains sujets. L'apport de ces personnes ressources a permis d'aller plus loin dans le partage d'information. Les modalités suivantes ont été mises en œuvre :

- **Apport d'informations complémentaires au dossier de concertation par le maître d'ouvrage et ses prestataires :**

- o Des informations complémentaires ont été apportées lors des rencontres, par exemple lors de l'atelier 3, plus de détails ont été donnés sur le diagnostic sur les accès et les flux ainsi que les scénarii envisagés, dont la situation des parkings. Les résultats des comptages des vélos et véhicules légers conduits au printemps 2023 ont été partagés en complément des comptages présentés en réunion d'ouverture. L'étude conduite en 2021 a en outre été partagée sur le site Internet

---

<sup>3</sup> A la date de publication de ce bilan, les comptes-rendus des événements du 6 et 14 juin restaient à publier sur le site

- Le CD34 a répondu à des demandes d'information en présentiel ou par courriel : cout de l'achat des terrains, plan altimétrique détaillé de la zone, budget annuel de fonctionnement de la Maison départementale de l'environnement du Château de Restinclières à PRADES LE LEZ, etc.
  - Comme préconisé, l'attributaire pour la maîtrise d'œuvre a été impliqué dans la concertation. Il était représenté lors des 2 réunions publiques et des 3 ateliers et a contribué par des présentations lors des ateliers 1 et 2.
- **Invitation de tiers experts pour des présentations publiques :**
    - Sandrine Lafont, responsable opérationnelle de la gestion des lagunes à Sète Agglopôle Méditerranée, a fait une présentation sur les enjeux écologiques du site des Aresquiers lors de l'atelier 2
    - Hugues Heurtefeux, responsable littoral et directeur logistique à l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID), a présenté lors de l'atelier 2 une étude sur le recul du trait de côte et l'érosion réalisée par l'EID & le Conservatoire du Littoral, en 2019.
    - Sylvie Clarimont, chercheuse à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a présenté lors de l'atelier 3 différents dispositifs de gestion des flux et de régulation de la fréquentation, en partageant des expériences mises en œuvre sur d'autres sites (Calanques, dune du Pilat...)
  - **Invitation des porteurs de propositions alternatives à intervenir en tribune :** Deux représentants de collectifs riverains du projet ont été invités à prendre la parole dans le cadre de l'atelier 3 afin de partager leurs arguments et propositions (100% Vic et comité des habitants de Frontignan plage)
  - **Invitation des autres maîtrises d'ouvrage et acteurs du littoral à participer aux temps d'échange :** Le CD34 a invité les partenaires aux différentes réunions en particulier lorsqu'ils étaient directement concernés par la thématique traitée. Cela répondait également à des demandes exprimées par des participant.e.s d'entendre les positions du Conservatoire du Littoral, de Sète Agglopôle Méditerranée ou d'écologues sur le projet. Le Conservatoire du Littoral a ainsi participé aux ateliers 2 et 3 et la réunion de clôture. Sète Agglopôle Méditerranée a été représenté à chaque réunion, la Métropole de Montpellier Méditerranée et de la DREAL à certaines réunions. Les partenaires ont pu répondre à différentes questions ou apporter des informations.

**Le contexte politique plus large** (loi climat et résilience, PL21 (Plan Littoral 21) porté par l'Etat et la Région, stratégies locale du Golfe d'Aigues Morte et de Thau avec l'atelier des territoires<sup>4</sup>), a été évoqué. **L'apport de connaissance est cependant resté limité sur ces politiques publiques.**

- **Visites du site**

Des visites de site ont permis aux personnes qui le souhaitent de **prendre directement connaissance des espaces du projet**. La pertinence de ces visites a été soulignée par les visiteurs.se.s comme par les organisateurs. Si le mas est visible de la route, peu de personnes connaissent effectivement les lieux. La visite permet d'éclairer les points de vue sur la configuration et la qualité des bâtiments. Les visites de site ont donné lieu à des échanges plus précis sur les travaux envisagés. Initialement une seule visite était prévue. Une seconde visite a été programmée à une date plus avancée suite aux demandes formulées en réunion d'ouverture.

- **Retours aux participant.e.s et approfondissement des débats :**

Des **comptes-rendus** ont été produits à l'issue des 5 réunions publiques afin de partager les contributions faites. Lors du 3eme atelier, une **synthèse des avis et arguments** recueillis depuis le début de la concertation a été présentée sur le thème des accès et de la régulation de la fréquentation. De même, lors de la réunion de clôture une première présentation des enseignements de la concertation a été faite. Les participant.e.s avaient quelques

---

<sup>4</sup> Des réflexions sur la recomposition spatiale ont été conduites sur le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée et plus particulièrement sur le lido de Frontignan, dans le cadre de la session Atelier des territoires (<https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/>) « amplifier la transition écologique avec les territoires » porté par la DGALN, la DREAL Occitanie et la DDTM de l'Hérault<sup>4</sup>. Un partage de ces réflexions sur les scénarios auprès d'un plus large public était prévu mais n'a pas été mis en œuvre dans le cadre de l'Atelier des territoires.

jours supplémentaires suite à cette réunion pour réagir sur ces présentations sur la plateforme en ligne ou par mail. Ces synthèses ont en outre permis de partager des contributions faites sur la plateforme en ligne qui n'étaient pas publiques (cf. ci-dessus). Elles ont été appréciées et ont permis de nourrir la concertation chemin faisant en sollicitant des précisions, des compléments ou des contradictions. Elles ont cependant également donné le sentiment de ce qu'un participant a désigné de « cherry picking » c'est-à-dire d'une sélection choisie par les organisateurs. Effectivement, la présentation n'était pas exhaustive. Elle était cependant bien contradictoire en mettant en visibilité une variété d'arguments entendus et traités de manière équivalente.

Enfin, la garante avait préconisé de faire un **retour aux participant.e.s à l'issue de la concertation**, sur les enseignements tirés de la concertation, les engagements pris et le cas échéant l'application de ces derniers par les services techniques. Une réunion publique de présentation de la décision du CD34 a été annoncée à l'automne.

Au regard de ces différents points d'analyse, considérant les retours du public, **la garante estime que le droit à l'information a été respecté**, et que les publics les plus directement susceptibles d'être impactés par le projet ont pu disposer d'une information complète et transparente. Des besoins d'information qui n'ont pas reçu de réponse dans le cours de la concertation sont soulignées dans la dernière partie de ce rapport.



Photo : Visite du site, 26 avril 2023

## Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

- **Durée**

La durée a été adaptée pour permettre une dynamique de la concertation avec une mobilisation croissante des partenaires comme des citoyen.e.s et l'expression d'une pluralité d'arguments. Des contraintes de calendrier ont cependant conduit à tenir les deux dernières réunions de manière très rapprochée.

- **Une diversité de participant.e.s**

La concertation a mobilisé et rassemblé des publics différents : citoyen.e.s des communes proches du projet et d'autres communes, associatifs (environnement, quartier, cyclisme, etc.), professionnell.e.s (viticulture, tourisme, chercheurs, etc.), élu.e.s, institutionnels. Les partenaires du projet ont participé. Un sondage à main levée a été effectué en début des deux réunions publiques et de 2 des ateliers. **Une majorité des participant.e.s en réunion venaient de Vic la Gardiole, Frontignan puis Mireval**, avec différentes proportions selon les lieux de réunions. Quelques personnes venaient à chaque fois d'une autre commune. La majorité des participant.e.s a une réunion avait également participé à un temps précédent de la concertation. Cependant, une part de nouvelles personnes était également présente à chaque fois (la moitié pour l'atelier 1, ). De manière notable, nous avons constaté une quasi **parité de genre** lors des réunions publiques et une **variété d'âges, bien que les jeunes soient en proportion**

**moindre.** L'atelier spécifique organisé auprès de jeunes en services civiques et volontariat international au CD34 a permis de recueillir la parole de jeunes. La diversité se retrouve également dans les contributions écrites versées par des collectifs : Association de sauvegarde de la plage et du site des Aresquiers, Association des Riverains de Frontignan Plage, collectif des Citoyens éveillés de Vic La Gardiole, collectif 100% Vic, Conseil de développement de Sète Agglopolé Méditerranée , délibération du conseil municipal de Frontignan, Fédération régionale FNE Occitanie Méditerranée, CoeurDartishow, CPIE bassin de Thau, Office du Tourisme – Archipel Thau.

En réunion d'ouverture, une demande a été exprimée **d'accès aux réunions pour les personnes sourdes et malentendantes** (retranscription, sous-titrage des réunions, traduction LSF). Le dispositif n'a pas été mis en place. Les personnes sourdes et malentendantes ont eu accès à la concertation uniquement par les écrits. Des comptes-rendus ont été faits systématiquement des réunions. Une autre limite à l'inclusion est que la visite du site n'a pas pu être rendue accessible aux personnes à mobilités réduites.

- **Une forte mobilisation sur le sujet des accès :**

Le scénario de fermeture ponctuelle du pont Chappotin a conduit à une forte mobilisation. Plusieurs **collectifs de riverains ont été constitués et une pétition** a été portée sur ce sujet. La mobilisation s'est traduite dans les contributions en ligne. Le sujet des accès et de la régulation de la fréquentation a ainsi fait l'objet du plus de contribution en ligne (95/117). Les deux autres sujets : activités-usages et publics et enjeux du site des Aresquiers et du littoral ont fait l'objet respectivement de 43 et 57 contributions. La mobilisation a également été importante lors de l'atelier 3 dédié au sujet. Les inscriptions pour cet atelier ont atteint la limite de la jauge de la salle définie pour permettre un travail en sous-groupe. Le choix a été fait de maintenir ce format et d'organiser une seconde réunion si la jauge était effectivement dépassée. Les inscrits ont été sollicités pour confirmer leur inscription afin de pouvoir réallouer les places vacantes aux personnes en liste d'attente. Cette situation a été source de tensions et d'incompréhensions. Au final, toutes les personnes présentes le jour de la réunion ont pu participer à celle-ci. Une place y a été donnée en tribune aux propositions alternatives portées par les collectifs mobilisés.



Photo : travail en sous-groupe lors de l'atelier 3 sur les modalités d'accès au site des Aresquiers et à la Maison du Littoral et la régulation de la fréquentation, à Vic-la-Gardiole le 6 juin

- **Respect des principes d'argumentation et d'égalité de traitement**

Ce principe de la concertation a été rappelé et les animateurs ont veillé à son respect, en particulier face aux interpellations impliquant parfois des violences verbales. Des participant.e.s ont fait part à la garante de difficultés rencontrées dans l'expression de certaines paroles dans les rencontres publiques en plénière et lors des temps en sous-groupes. Ces derniers étaient en auto-animation lors des ateliers 1 et 2. La recommandation a été faite de revoir cela pour l'atelier 3. Des agent.e.s du Département ont facilité les échanges des sous-groupes lors de ce troisième atelier. Certaines personnes nous ont alors fait part de leur gêne que ce soit le maître d'ouvrage qui facilite. D'autres ont été gênées des nuisances sonores dans les temps en sous-groupe, du fait du grand nombre



de personnes et de la configuration des salles. Une partie seulement des groupes restituait ensuite en plénière et l'ensemble des contributions écrites des groupes figurait dans les compte rendus. Des supports étaient prévus pour consigner la parole et la restituer la plus fidèlement possible. Si ce format de réunion publique était nouveau pour de nombreux participant.e.s, a rencontré des limites et a soulevé des critiques, **les temps de travail en sous-groupe ont au final été appréciés**. Ce format d'échange était au final bien adapté pour un échange d'arguments et « travailler » sur les sujets.

La possibilité de **contributions en ligne écrites** a également montré sa pertinence pour permettre l'expression de tous et toutes. En particulier, **des avis argumentés pour la fermeture du pont se sont exprimés en précisant qu'une telle expression n'était pas toujours possible dans l'espace public** : « De nombreux habitants de Vic n'osent pas donner leur avis, POURQUOI ? Ils se font insulter, traiter de collabo et j'en passe et des meilleures. » (Extrait d'une contribution en ligne).

Une approche quantitative pour pondérer les propositions (vote ou référendum) a été sollicitée à plusieurs reprises en réunion comme dans des contributions écrites sur la plateforme. Il a alors été rappelé que **la concertation était le lieu d'expression de la pluralité des arguments et n'avait pas vocation à « compter les voix »**. L'arbitrage vient ensuite dans la décision du maître d'ouvrage. Ceci ne contraint en rien le recours par le CD34 ou un autre acteur à ce type d'outil de la démocratie participative dans une phase ultérieure, sur le projet ou sur le schéma des accès. La question soumise à référendum/vote devra alors être précisée ainsi que les modalités (référendum décisionnel ou consultatif, votants, etc.).

- **Participation des élu.e.s dans la concertation**

Des participant.e.s ont exprimé en atelier qu'il leur avait été dit que les élu.e.s n'avaient pas le droit de participer. Cela a été heureusement rectifié par la facilitatrice. Cette incompréhension a été malheureuse. Il n'avait en aucun cas été recommandé que les élu.e.s soient "interdit.e.s" de participer. Dans le respect des formats proposés, il est tout à fait **bienvenu que les élu.e.s participent** dans une posture d'écoute et pour expliciter leur position.

La garante souligne l'investissement des équipes du département, du mandataire et des prestataires (maîtrise d'œuvre et concertation) dans la concertation, dans l'écoute et les réponses aux questions posées. De manière notable, dans une posture initiale d'écoute, les agents se sont également impliqués dans l'animation des travaux en sous-groupe lors de l'atelier 3.

En conclusion, la garante constate que le dispositif de concertation **a permis d'avancer sur un certain nombre de sujets**, repris en synthèse dans la partie suivante du présent bilan. La concertation ne s'est pas limitée à une consultation mais a créé **un espace d'expression pluraliste, d'écoute et de débat**. Si plusieurs parties ont apprécié et souligné la bonne tenue de la concertation, il n'en reste pas moins qu'**une certaine défiance vis-à-vis du porteur de projet réside**. Plusieurs contributions font état de craintes et de doutes quant à la sincérité du processus. L'expression des publics traduit un sentiment ambivalent, entre volonté de contribuer positivement à la réflexion pour avoir un poids dans la décision, et sentiment que la concertation s'apparente à un palliatif visant surtout à rassurer les habitant.e.s. Il n'y a pas eu d'évolution notable du projet présenté par le maître d'ouvrage durant la phase de concertation. Le responsable du projet est attendu pour présenter les enseignements qu'il a tiré de la concertation et à répondre aux points soulevés lorsqu'il présentera sa décision à l'automne.

## Quelques chiffres clefs de la concertation

### Nombre de participant.e.s par évènement<sup>5</sup>:

- Réunion de lancement 16 mars 2023 : 164 (dont 32 en ligne)
- Marché de Mireval 31 mars 2023  $\cong$  30
- Marché de Frontignan 1er avril 2023  $\cong$  20
- Marché de Vic-la-Gardiole 2 avril 2023  $\cong$  50
- Atelier thématique 1 sur les usages, activités et publics cibles de la Maison du Littoral 4 avril 2023 : 51
- Au parking et à la plage des Aresquiers 23 avril  $\cong$  40
- Atelier thématique 2 sur les enjeux environnementaux 25 avril 2023 : 78
- 6 visites du site du Mas-Vieux 26 avril et 13 mai 2023 : 55
- Atelier avec des jeunes en services civiques et volontariat international au CD34 31 mai 2023 : 18
- Atelier thématique 3 sur les modalités d'accès et de régulation de la fréquentation 6 juin 2023 : 130
- Réunion de clôture le 14 juin 2023 : 107 (dont 15 en ligne).

### Nombre global de participations aux rencontres : 743

### Contributions écrites

- Site participatif : 117 contributions (dont 102 contributeurs uniques)
- Contributions écrites transmises par mail (en s'appuyant éventuellement sur le kit) : 14 contributions

## Synthèse des arguments exprimés

Cette synthèse porte sur l'ensemble des arguments exprimés, sans pondération selon le nombre de fois où ils ont été exprimés. Le droit à la participation suppose de considérer tous les arguments comme équivalents en invitant le maître d'ouvrage à y répondre.

### Débats sur l'opportunité du projet

L'opportunité du projet a été questionnée en différents termes, au regard : des besoins auxquels il répond, de son coût, de sa durabilité et de son impact. Certaines personnes se sont prononcées contre le projet voire en faveur de raser les bâtiments pour rendre le site à la nature et poursuivre la renaturation du site des Aresquiers. Les remises en cause de l'opportunité du projet n'étaient pas nécessairement liées à celle de l'opportunité de fermer le pont Chappotin. Des discussions ont porté sur l'opportunité du projet de maison du littoral indépendamment de la question des accès.

- **Contribution du projet à sensibiliser pour préserver le littoral et à répondre aux attentes des citoyen.ne.s**

L'intention d'un lieu dédié à mieux faire connaître le Littoral et ses enjeux reçoit un accueil favorable de nombreux participant.e.s avec la perspective de sensibiliser pour préserver. Cependant, ce besoin n'est pas partagé par tous et toutes ni le fait que le projet proposé y soit une bonne réponse. Des personnes ne voient pas ce besoin comme prioritaire. Pour d'autres, le besoin existe, mais il y a actuellement suffisamment d'initiatives pour sensibiliser et d'espaces pour le faire. Des questions ont ainsi porté sur la pertinence du projet vis-à-vis des Salines de Frontignan, des maisons du tourisme existantes, de la maison de l'environnement du Département à Restinclières, de la maison de la Nature sur les bords de l'étang du Méjean à Lattes, du site de Maguelone et des salines de Villeneuve-lès-Maguelone. **Quels sont les avantages du site du Mas Vieux et celle du projet pour la sensibilisation et l'éducation ?**

<sup>5</sup> Ces chiffres correspondent aux personnes qui ont émarginé c'est-à-dire hors agents CD34 et équipe d'organisation

La question suivante a par ailleurs été soulevée : **la maison du Littoral serait-elle placée au bon endroit ?** Des alternatives ont été proposées (zones plus urbaine, autre site existant) et la pertinence du site du Mas Vieux discutée. Un argument est que sa situation en zone naturelle sensible est un atout pour sensibiliser au contact avec la nature. La maison du littoral est également présentée comme une « porte » vers le site des Aresquiers. Un autre argument est que le projet permet de donner accès à cet espace privilégié à un large public. Il a enfin été souligné que **l'opportunité dépend effectivement des activités qui y seraient mises en œuvre**. Sur ce point différentes attentes ont été exprimées (cf. section suivante sur les attentes exprimées).

- **Coûts d'investissement et de fonctionnement**

Les couts du projet ont été discutés au regard des objectifs. Des **demandes de clarification et de précisions** ont été faites sur les couts d'investissement et de fonctionnement et sur les financements. Un argument exprimé est que le cout serait trop élevé, cela dans un contexte de crises sanitaires, économiques et énergétiques et de contraintes financières pour les collectivités. Des participant.e.s ont **questionné la priorité donnée à cet investissement** par rapport à d'autres (tels que restaurer des infrastructures existantes (voies cyclables, routes etc.) ou financer d'autres projets tels qu'un collège), cela vis-à-vis des attentes des habitant.e.s. Plusieurs personnes ont cependant salué le rachat et que le lieu soit propriété publique. Des demandes ont été exprimées de maintenir une gratuité d'accès dans le futur. Le CD34 a rappelé que la Maison du Littoral visait à proposer une offre entièrement gratuite et a donné des éléments de comparaison du cout prévisionnel par rapport à d'autres investissements.

- **Durabilité vis-à-vis du recul du trait de côte et de la montée du niveau de la mer**

Des interrogations ont été soulevées sur la pertinence d'une Maison du littoral, si elle est vouée à **être impactée à moyen ou long terme** par le recul du trait de côte de la montée du niveau de la mer. Le CD34 a présenté les prévisions sur lesquelles il s'appuyait. Ces scénarios sont controversés. Pour certaines personnes, les effets seront moindre et pour d'autres ils seront accrus, en référence à d'autres études conduites sur le sujet<sup>6</sup>. Selon les derniers, la Maison du Littoral risque d'être inondée en cas de tempête. Des personnes ont sollicité l'accès à des cartes altimétriques plus complètes et la clarification des études sur lesquelles s'appuie la décision.

- **Impact sur la fréquentation et pression sur les milieux naturels**

Un risque a été identifié de créer avec le projet un attrait additionnel du public pour le site des Aresquiers et donc d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs, tandis que le projet a l'ambition de constituer un exemple en termes de préservation environnementale. Des participant.e.s pointent du doigt le recours à des aménagements dans un contexte où l'ambition est de préserver le site. Certains craignent notamment que les aménagements et les travaux dégradent le site qui est une zone naturelle fragile et protégée. D'autres craignent que cela accentue les conflits d'usage. **Le projet apparait comme paradoxal dans le fait de viser à contribuer à la préservation du littoral tout en accroissant potentiellement la fréquentation du site** et donc l'impact sur les milieux naturels et les conflits d'usage. Plusieurs personnes ont ainsi exprimé une ambivalence vis-à-vis du projet et insisté sur les précautions nécessaires dans sa mise en œuvre. Le CD34 et certains partenaires du projet ont assumé ce paradoxe au cours de la concertation, en réaffirmant une volonté de « Ne pas accueillir plus mais accueillir mieux ». Ils ont argumenté que le projet était une opportunité de mettre en place des mesures d'encadrement de la fréquentation, de permettre à ceux qui viennent déjà de mieux en profiter et de faire de cet outil un vecteur de sensibilisation sur les comportements responsables sur les espaces naturels. **Des précisions supplémentaires ont été demandées dans la concertation sur comment la fréquentation serait effectivement limitée.**

---

<sup>6</sup> Etude ARTELIA «Opération de protection et de mise en valeur du lido de Frontignan» de janvier 2013, et étude Artelia 2019 avec [une carte](#) présentant l'aléa submersion marine à l'horizon 2050 pour un événement d'occurrence centennale (probabilité de 1/100 sur une année) sur la commune de Frontignan présentée dans le cadre de l'élaboration du PLU de Frontignan

## Quelles activités pourraient être accueillies dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers ?

Des interrogations ont été soulevées, des propositions faites, et des attentes exprimées vis-à-vis des activités que pourraient accueillir les espaces du Mas Vieux des Aresquiers.

De nombreuses propositions d'activités ont été soumises au fil de la concertation qui incluent et dépassent celles proposées par le Département pour la maison du littoral. Nous en listons ci-dessous des propositions entendues, sans prétention à l'exhaustivité :

- Des expositions et conférences sur les enjeux environnementaux ; Une bibliothèque et un musée avec des supports d'information (panneaux thématiques), des programmes pédagogiques innovants et ludiques  
Des visites guidées, une signalétique sur les enjeux environnementaux du site des Aresquiers (faune, flore, enjeux pollution mer / plage) ; différents chemins pédestres ; un parcours d'orientation et d'éducation aux métiers de la mer et de l'agriculture locale
- Des activités pour les solaires, activités d'éducation à l'environnement (fabriquer son compost, recycler des objets, jardiner), tables rondes, pendant l'année et durant les vacances ;
- Un centre de loisir, un système de crèche ou de jardin d'enfant, une classe à temps complet sur le site
- Des aires de jeux pour enfants ou pour les jeunes ;
- Maintenir l'activité équestre existante.
- Une ferme pédagogique, un jardin partagé, un jardin de garigue (aromates, plantes médicinales)
- Un lieu pour « se connecter à la nature »
- Un lieu où faire participer les citoyens à la préservation, et au nettoyage d'un espace sensible
- Des refuges pour les oiseaux, une mare temporaire pour les batraciens et amphibiens
- Un point d'information touristique
- Un espace de vente de produits locaux
- Location de vélos, de paddles et kayaks ; parking à trottinettes ; des bornes pour vélos et voiture électriques, une aire de camping-car.
- Des salles à louer pour des événements, un espace de co-working, des hébergements
- L'accès à des espaces conviviaux : cafétéria, bar, restaurant, guinguette, foodtruck, aire de pique-nique, salles d'activité pour jouer à la belote, point d'eau potable et WC public 24h/24h,
- Un espace de baignade dans l'étang ou dans une piscine aménagée
- Des activités d'accrobranche, un espace qui puisse accueillir des manifestations sportives pour les jeunes
- Des cours de pêche
- Une résidence d'artiste, des expositions culturelles ; un tiers lieu artistique, des pièces de théâtre sur le thème de l'environnement ; des ciné-débats ou des projections de films en plein air, une salle de concert ou de danse.
- Un point de collecte des déchets avec la remise en service d'une benne à ordures, sur le modèle de l'ancienne benne « poisson » ; Apprentissage d'écogestes et du tri des déchets, activité de recyclage
- Un espace où les animaux domestiques (chiens) soient autorisés en liberté.

Pour certaines activités, des réponses ont été apportées au cours de la concertation par le responsable de projet quant à leur impossibilité du fait de la **règlementation** (loi littoral, loi sur l'eau, etc.) ou des **contraintes du site** (accès à l'eau, contraintes pour l'assainissement, etc.). Par exemple, la réglementation incendie rend impossible l'hébergement, cela ayant conduit à abandonner le projet de relocalisation de la colonie de vacances de l'Association d'Éducation Populaire Amitié cévenole.

Une variété de propositions a porté sur la **vocation de sensibilisation et pédagogique vis-à-vis des enjeux du littoral**. Elle est **conçue de différentes manières**, sans que ces conceptions ne soient exclusives. Différents sujets peuvent être traités: biodiversité, enjeux climatiques, patrimoine, histoire, etc.) sous différentes formes et différents publics peuvent être ciblés. Le porteur de projet est invité à clarifier son approche.

**Les activités ont été discutées en termes de réponse à des besoins, de leurs bénéficiaires, de leur impact économique, environnemental et sur la fréquentation du site.**

- **Pour quels publics ? Quelle réponse aux besoins locaux ? Quelle inclusivité des activités proposées ?**

Différents publics peuvent être ciblés par les activités : grand public, scolaires, enfants des communes voisines, enfants de l'ensemble du département, touristes, professionnels, habitant.e.s des communes riveraines, habitant.e.s de l'Hérault, etc. Les **jeunes** ont été cités à plusieurs reprises comme un public cible pour les activités et services de la Maison du Littoral. Ont été citées notamment pour nouer des collaborations les écoles proches, les centres aérés des communes aux alentours mais aussi les lycées professionnels du secteur, comme le lycée agricole de Frontignan et le lycée de la mer à Sète, école Montessori de Frontignan.

Des questions ont été soulevées sur la manière dont les « locaux », c'est-à-dire les habitant.e.s de Vic et des communes voisines bénéficieraient des lieux ou pourraient se les approprier. Un besoin spécifique par exemple été exprimé d'accueil d'un centre de loisir pour la commune de Vic. Le site pourrait également accueillir un tiers lieu ou mettre des locaux à disposition d'associations du territoire impliquées sur les enjeux du littoral ou non. La question se pose plus largement de **qui pourra bénéficier d'une mise à disposition de locaux et sous quelles conditions**.

Un enjeu d'**inclusivité et d'accessibilité** a été mis en avant sur le **plan économique et social et vis-à-vis des handicaps moteurs, visuels ou auditifs**. Plusieurs personnes sont revenues sur le projet initial avec l'Amitié Cévenole et sur la vocation historique du site des Aresquiers d'un lieu d'éducation populaire et de tourisme social. Des demandes ont été réitérées pour une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, en soulignant que des erreurs avaient été faites sur ce point sur le site de Frontignan.

- **Quelle place pour les activités économiques et quel impact des activités sur l'économie locale ?**

L'accueil d'activités économique a également été discuté ainsi que l'impact économique du projet sur le territoire. **Quelle place pour la valorisation des produits locaux et l'appui à l'économie du littoral ?** Pour certaines personnes, une des raisons d'être de la maison est de renvoyer vers les opérateurs socio-économiques. D'autres ont insisté sur la limitation ou l'exclusion des activités économiques, pour qu'il n'y ait pas d'activité commerciale sur place et sur la distinction entre maison du littoral et maison du tourisme. Des inquiétudes ont en outre été exprimées vis-à-vis de l'impact sur les activités économiques voisines (domaines viticoles, campings, etc.), en termes **accès et de concurrence déloyale**.

- **Quelle implication de partenaires, quelle délégation ou co-portage d'activités ?**

Des acteurs se sont positionnés pour **contribuer aux activités du site** : porteurs de projets artistiques, organismes de recherche, structures mobilisées sur le territoire dans le champ de l'EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable), etc. Le réseau CPIE<sup>7</sup> bassin de Thau par exemple proposé dans sa contribution écrite versée à la concertation de créer une permanence sur site et de contribuer au programme d'animation. Il s'agirait de clarifier dans le projet la place des partenaires et leur implication dans la mise en œuvre d'activités.

- **Quels impacts du projet sur la fréquentation du site et sur l'environnement ?**

Enfin, du fait de l'impact potentiel des activités sur la fréquentation (cf. discussion dans la section précédente), **des demandes ont été faites de qualifier et quantifier l'évolution de la fréquentation selon les activités envisagées**.

---

<sup>7</sup> Centre Permanent d'initiation à l'environnement

## Quels aménagements vis-à-vis des enjeux de préservation du site des Aresquiers ?

Le projet a suscité des interrogations plus larges sur la manière d'aménager un territoire et d'y vivre. Différents **arguments ont été présentés vis-à-vis de la préservation du site des Aresquiers**, renvoyant à **différentes conceptions** de cette préservation et de l'exemplarité du projet pour le faire. L'objectif de préserver le site a été défini de différentes manières :

- Protéger la biodiversité et le milieu des lagunes et du littoral, maintenir la qualité de l'eau
- Protéger le patrimoine historique et les traditions
- Prévenir le risque incendie
- Lutter contre l'érosion des plages
- Conserver au site sa dimension « sauvage », la liberté des usagers et ne pas le mettre sous cloche

L'enjeu de prévenir le risque incendie a été souligné par plusieurs avec la demande d'un garde forestier permanent. Certains se sont exprimé en faveur d'une lutte contre l'érosion des plages par des infrastructures telle que cela peut se pratiquer sur d'autres portions du littoral. Les débats ont cependant porté principalement sur les modalités de protection des milieux naturels et du patrimoine.

### • Protection des milieux naturels

L'impact du projet sur l'environnement a été questionné et **des demandes de renforcer la protection des milieux naturels** exprimées. Il a été rappelé que le projet se situait dans une zone sensible, qui bénéficie de mesures de protection environnementale : loi littoral, site Natural 2000 « Etangs palavasiens » (animé par le Syndicat Mixtes des Etangs Littoraux), site classé pour ses paysages, site Ramsar. Le projet se situe dans le périmètre d'intervention terrestre du Conservatoire du Littoral. Il est propriétaire de plusieurs terrains autour, avec des plans de gestion en place sur le site du bois des Aresquiers (Cogéré par Sète Agglopôle Méditerranée et l'ONF), et le site naturel de l'étang de Vic (Cogéré par le Conservatoire d'Espace Naturels Languedoc-Roussillon, Montpellier Méditerranée Métropole, et Sète Agglopôle Méditerranée). Des précisions ont été apportées sur ces différents programmes et des réponses aux questions sur le respect de la réglementation environnementale par le projet. Pour certaines personnes, les efforts actuels de protection sont insuffisants. Elles observent une régression de la biodiversité. Elles invitent à abandonner le projet ou à plus réguler la fréquentation (cf. section suivante) pour ne pas nuire à l'environnement. Des inquiétudes ont été exprimées sur l'impact du projet en particulier via l'augmentation de la fréquentation. Une question n'a pas trouvé de réponse : Pourquoi n'a-t-on pas classé la zone en MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques)<sup>8</sup> ? La question des compensations a également été soulevée.

Des acteurs ont invité à élargir les enjeux écologiques considérés dans le projet en **considérant les espaces lagunaires et la partie Marine** au-delà de la partie continentale. La maison du Littoral pourrait conduire le CD34 à être pro-actif dans l'émergence d'un projet de « protection forte » englobant ce plateau rocheux infralittoral via une aire marine protégée.

Dans le même temps, des inquiétudes ont été exprimées sur la restriction de libertés potentiellement conséquente à l'augmentation de la protection. Plusieurs personnes ont insisté sur l'enjeu de **ne pas mettre les espaces naturels sous cloche** mais de les laisser ouverts et de maintenir une liberté d'accès aux lieux. Des personnes ont témoigné que les aménagements successifs dans les dernières années avaient été vécus comme une privation de liberté. Une conception des Aresquiers comme « **un espace de liberté sauvage** » a été portée. La définition du site comme « une porte d'entrée » revêt pour certaines personnes une idée d'accès et pour d'autres une idée de clôture du site des Aresquiers à laquelle elles ne sont pas favorable.

---

<sup>8</sup> Les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. <https://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac>

- **Préservation des attachements aux lieux et des pratiques**

De nombreuses personnes ont exprimé un **attachement au site des Aresquiers et/ou au Mas Vieux**. Elles ont témoigné d'une relation particulière avec le site des Aresquiers qui est inscrite dans leur histoire, d'un attachement « viscéral », « amoureux ». Celui-ci constitue pour eux un symbole de liberté et d'accès à la nature. L'attachement au site des Aresquiers est fort et lié à certaines pratiques. **Quelle préservation des pratiques existantes ?**

La longue histoire du site du Mas Vieux a en outre été rappelée lors de la concertation. C'était un lieu d'activité important pour la commune de Vic. Les **dimensions historiques et patrimoniales** ont été mises en avant et la pertinence de préserver les bâtiments. Du scepticisme a cependant également été exprimé vis-à-vis de la valeur architecturale du bâti et du patrimoine historique du mas. La valeur de la chapelle a été soulignée lors des visites.

Enfin, des participant.e.s ont invité à une vigilance pour une accessibilité de tous au site des Aresquiers avec un souci de traitement égal des citoyens, sans privilège des locaux. Des citoyens de l'ensemble de l'Hérault demandent d'accéder à la mer. **Le projet soulève la question plus large de qui a accès au littoral et qui en bénéficie ?**

- **Rénover de manière exemplaire**

Au-delà des questions précédentes, l'exemplarité sur projet a été questionnée du point de vue des **infrastructures**. Plusieurs personnes ont incité à utiliser des **matériaux** écologiques et/ou locaux. Des discussions ont porté sur la pertinence de l'usage du bois avec des avis divergents (entretien en bord de mer, pas construction traditionnelle risque incendie vs matériau naturel et esthétique), sur la mise en œuvre de revêtements permettant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol (désimperméabilisations des parkings), sur le recyclage des eaux usées.

## Comment gérer la fréquentation ? Quels accès à la maison du littoral et au site des Aresquiers ?

- **Différents constats sur la fréquentation, des propositions de régulation et un besoin de mieux la caractériser**

La question de la gestion de la fréquentation a été débattue. Des constats de sur-fréquentations ont été partagés et des propositions de régulation ont été faites. Ils s'expriment cependant de manière différentes. **Les diagnostics de sur-fréquentation sont nombreux mais ils ne sont pas partagés par tous**. Un participant identifie ainsi une « sous-fréquentation » de la plage des Aresquiers du fait des difficultés d'accès. D'autres trouvent la fréquentation importante mais normale pour une station balnéaire. D'autres enfin constatent une variabilité de la fréquentation dans le temps (pics saisonniers, pics le week-end) et dans les espaces du site. Des changements ont été constatés dans les dernières années dont une croissance de la fréquentation avec la crise sanitaire. Les diagnostics de sur-fréquentation portent sur : le trafic routier, les vélos, les bateaux au mouillage sur la plage des Aresquiers, les promeneurs, ou certains usages (la chasse, les activités de loisirs ou le tourisme balnéaire).

Un argument exprimé est que le problème ne réside pas en soit dans le volume de fréquentation mais dans **la nature de cette fréquentation et dans son impact**. Les données disponibles ont été partagées. Les données de comptage des trafics ont été mises en question. Il est alors apparu **un besoin de mieux caractériser la fréquentation actuelle**, ce qui est perçu comme une sur-fréquentation et ce qui est dommageable au site. Qui fréquente le site des Aresquiers? A quelles périodes ? Quelles sont les activités structurées (associations, etc.) ? Il s'agirait de mieux connaître les types de publics qui fréquentent les Aresquiers, leurs pratiques actuelles et de **développer une approche prospective** sur l'évolution de ces pratiques et de la fréquentation.

Le besoin de régulation de la fréquentation est pour certaines personnes motivé par la préservation des écosystèmes et pour d'autres par l'évitement des conflits d'usage. Des propositions sont allées dans le sens d'une **limitation de la fréquentation en nombre** (jauges, système de réservation, redistribution sur d'autres sites, faire moins de publicité), d'autres dans le sens d'une **limitation de son impact** (aménager des sentiers plus durables, faire respecter le balisage des chemins, sensibiliser aux bonnes pratiques). Le modèle des Grands sites de France a été évoqué sans conduire à un débat spécifique sur le sujet.

Les enjeux **d'accès et de mobilité** ont été fortement débattus. La question des **conséquences économiques** d'une révision des accès a été soulevée. La mise en œuvre de déviations ou de plans de circulation alternées est source d'inquiétudes car elle pourrait entraîner des baisses des activités économiques alentours (commerces et vigneron). Le sujet du pont Chappotin et celui des parkings ont été l'objet de vives discussions.

- **Quel avenir pour le pont Chappotin et pour la route départementale 114 ?**

Des constats ont été partagés sur les vitesses excessives sur la route départementale et sur **l'insécurité** liée, notamment aux abords du Mas Vieux. La route est également source **de nuisances sonores**. Des propositions ont été faites telles qu'en abaisser la vitesse, mettre en place des chicanes, élargir la route pour permettre la création d'une voie de bus et de pistes cyclables mais encore déplacer la route et la piste cyclable vers l'ouest au niveau du mas pour créer un parvis devant la maison du Littoral.

Le scénario mis en discussion de fermeture du pont Chappotin à certaines périodes de l'année a fait l'objet d'une **mobilisation forte et de nombreux débats**. L'histoire du pont des Aresquiers a été rappelée ainsi que les controverses lors de sa construction et les traumatismes liés. Les oppositions à la fermeture considèrent que ce ne doit pas être un outil de gestion de la fréquentation du site. Elles mettent en avant les contraintes pour les locaux vis-à-vis de l'accès à la mer pour les Vicois et à l'arrière-pays pour les Frontignonais, les contraintes d'accès au littoral pour les personnes à mobilité réduite et les familles, l'impact écologique des kilomètres supplémentaires de la déviation, le fait que ce soit un accès pour les secours en cas d'accident, une voie d'évacuation et de délestage. La RD 114 apparaît comme un axe routier quotidien important pour le territoire. Sa fermeture entraînerait des reports de circulation sur des routes également accidentogènes. **Les Aresquiers sont à la fois une destination et un lieu de passage entre Frontignan/Sète à Montpellier**. Les arguments pour fermer le pont sont liées aux nuisances créées de la route (bruit, insécurité, encombrements), à un objectif de limiter la circulation et la fréquentation, de favoriser un retour de la faune et de la flore et de favoriser les modes doux de déplacement. Des participant.e.s font référence à la situation avec la passerelle qui a précédé la construction du pont.

Des questions et des craintes ont également été soulevées sur **la durabilité du pont**. Le pont Chappotin a été mis en circulation en 1985, quelles sont les prévisions de la durabilité technique de cet ouvrage ? Quelle est la durabilité du pont considérant le recul accéléré du trait de côté, et les scénarios qu' à l'horizon 2050, le pont ne soit plus accessible ?

Des **alternatives** ont été proposées :

- Passage du pont à deux voies pour fluidifier la circulation accompagné d'une passerelle adjacente pour piétons et vélos.
- Fermeture et maintien de l'accès pour les locaux et les secours avec un badge
- Avoir une circulation alternée sur le pont hors saison estivale ;
- Maintenir la circulation alternée avec un feu intelligent pour optimiser le temps d'attente

- **Quels dimensionnement et modalités des stationnements ?**

Ce sujet a été largement discuté à la fois sur le nombre de places, leur localisation, le caractère payant ou la limitation de la durée de stationnement ainsi que la limitation des stationnements sauvages.

**Nombre de places** : Certain.e.s participant.e.s demandent la création de nouveaux parkings. A l'inverse, d'autres estiment que le site des Aresquiers ne peut pas contenir plus d'espaces de stationnement voire que le nombre doit être réduit. Des personnes ont demandé une clarification des scénarios sur les parkings proposés par le Département à nombre de places constantes sur la zone des Aresquiers. Des demandes de clarification persistaient à l'issue de la concertation sur les places qui seraient supprimées si des places sont créées sur le site de la maison du littoral.

**Localisation des parkings** : Pour certaines personnes, les parkings doivent impérativement se trouver loin du site, avec toutefois une offre à proximité pour les personnes âgées ou handicapées. Pour d'autres, des parkings à



proximité des plages sont indispensables. Des propositions ont été faites de lieux alternatifs de stationnement notamment création d'un parking au nord du site (Parcelle BH36).

**Gratuité** : Pour certain.e.s participant.e.s, la sur-fréquentation du site des Aresquiers est due à la gratuité des parkings, contrairement à ceux des autres sites environnants sur le littoral comme Palavas-les-Flots ou Carnon. Dans cette optique, il a été proposé que les parkings soient payants afin de limiter l'attractivité et la fréquentation. Dans cette hypothèse, une exception a été demandée pour les riverains. Des oppositions se sont exprimées à rendre payable les places de parking en considérant cette mesure comme discriminante pour les visiteur.se.s qui n'auraient pas les moyens de payer une place de parking à la journée. Elles s'accompagnent de l'affirmation de la nécessité d'assurer l'accueil du plus grand nombre et de préserver la gratuité de l'accès aux Aresquiers présenté comme : « *un des rares sites entièrement gratuits dans le Département* ». Le CD34 s'est positionné dans le débat en faveur de la gratuité. Ce sujet a appelé un dialogue entre les collectivités du littoral pour coordonner leurs décisions.

Enfin, les constats de **stationnements sauvages** sont partagés. Il a été proposé d'affecter plus de personnel pour les verbaliser.

- **Quelle accessibilité en transport en commun et autres modes de déplacement doux ?**

Des contributions identifient l'insuffisance de l'offre de transports en commun. De nombreux arguments ont été en faveur d'un **développement des transports en commun et des mobilités douces**. Dans le même temps, des constats de trop de vélos et de **conflits d'usage** sont exprimés.

Des **propositions** ont été faites :

- Navettes de bus, bus électrique, redimensionner les voies mal adaptées pour les bus, intégration d'un arrêt Maison du littoral sur les lignes de bus de Sète Agglopol Méditerranée (Lignes 16 et 17) en demandant que la ligne 17 redevienne régulière, connexion au niveau de la gare SNCF de Vic-Mireval et y augmenter la fréquence de trains, un petit train qui circulerait le long du littoral (Cf. Villeneuve-lès-Maguelone), un petit port fluvial vers le bois des Aresquiers, des aires de covoiturage en périphérie du site.
- location de vélos, créer une piste cyclable élargie à Vic-la-Gardiole au niveau de la zone industrielle du Barnier, améliorations des infrastructures cyclables (élargissement, rénovation du revêtement, implantation d'une haie) afin de rendre la pratique plus sûre et confortable et de limiter les conflits d'usages (vélos vs. piétons, vélos vs. voitures), meilleur entretien des pistes cyclables, création de nouvelles pistes cyclables ; borne de recharge de vélos électrique, veiller à la continuité des pistes restriction ou encadrement des déplacements piétons et deux-roues au sein des milieux naturels

## Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

### Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

Certaines interrogations et arguments qui ont émergé durant le débat, n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse ou d'une réponse complète et méritent des compléments dans la suite.

L'opportunité du projet a été discutée au regard de son coût. Une demande récurrente a été faite au cours de la concertation d'**explicitier les coûts du projet** : investissement (dont cout d'achat) et fonctionnement. Les chiffres annoncés ont été présentés comme pouvant varier selon les options choisies in fine, en termes d'aménagement et de fonctionnement (par exemple le nombre d'emplois sur site). Le responsable du projet devrait apporter des précisions dans la suite sur les couts et le montant investi et veiller à informer sur ces points. Des demandes ont

par ailleurs été exprimées d'évaluation de **l'impact économique du projet**, en particulier sur les activités proches (domaines viticoles, campings, etc.) et plus spécifiquement dans les scénarios de fermeture du pont.

La durabilité du projet a été questionnée au regard des scénarios de **recul du trait de côte et de montée du niveau de la mer**. Les résultats d'une étude sur laquelle se fonde le projet ont été partagés. Cependant, ce sujet et les scénarios à considérer restent controversés. Il conviendrait de se positionner par rapport aux autres études faites sur le territoire (cf.p20), de clarifier le scénario considéré dans le projet et son impact sur la maison du Littoral et sur ses accès.

La concertation a montré une diversité de perception de la fréquentation et de diagnostics de sur-fréquentation. Des données, telles que les comptages de trafic ont été partagées mais mises en question. Il est apparu un **besoin de meilleure connaissance de la fréquentation**. Il s'agirait de mieux connaître les types de publics qui fréquentent les Aresquiers et leurs usages, d'anticiper les évolutions par une démarche prospective, mais également de mieux comprendre la perception de cette fréquentation et de ses impacts. Il conviendrait également de **caractériser les effets des activités prévues sur la fréquentation du site des Aresquiers**. Quel type de fréquentation est attendue de chaque activité, en quelle quantité et avec quel impact sur l'environnement et sur les autres usages ? Il conviendrait en outre de **préciser les mesures envisagées pour gérer la fréquentation** avec une attention aux restrictions de liberté et aux « *discriminations* » potentielles qu'elles impliqueraient. Les **propositions alternatives concernant les accès** devraient être considérées en indiquant la suite qui pourrait leur être donnée. Concernant les parkings, il s'agirait de se positionner sur leur nombre, leur emplacement et les demandes de tarifs ou d'accès privilégiés pour les « locaux ».

Les discussions sur le projet ont soulevé la question plus générale de **qui a accès au littoral et sous quelles conditions** avec un enjeu d'inclusivité sociale, économique et vis-à-vis de situations de handicap? Le Département pourrait ainsi **explicitier en quoi le projet permettrait de « ne pas accueillir plus mais (d')accueillir mieux »**.

Des débats ont porté sur la qualité du projet pour participer à la protection du milieu naturel. Il conviendrait de **préciser les mesures de protection des milieux naturels** (continentaux, mais aussi lagunaires et marins) qui pourraient accompagner le projet, portées par le Département ou d'autres porteurs de projet.

Il conviendrait également de préciser dans la décision **le positionnement du projet vis-à-vis des autres lieux et actions de sensibilisation à l'environnement**, dont ceux concernant plus spécifiquement le littoral. Quelle complémentarité des lieux ? Quelle articulation ? Quelle implication des autres acteurs de la sensibilisation ? Il conviendrait de préciser les partenariats autour de ce projet et l'implication d'autres acteurs dans le fonctionnement de la maison.

Enfin, des questions restent en suspens quant à la **cohérence des politiques publiques** portées par différents acteurs : Etat, collectivités (Sète Agglopol Méditerranée, Métropole, communes), conservatoire du Littoral. Ce point ne relève pas seulement du maître d'ouvrage. Il conviendrait que les différents acteurs se positionnent vis-à-vis du public. Il conviendrait de développer l'information sur les politiques actuelles dans le domaine, qui orientent les choix locaux (loi climat et résilience à l'échelle nationale, PL21 au niveau régional, atelier des territoires). En effet, l'action publique sur le littoral est dynamique actuellement, ces démarches définissent des orientations qui pourraient être partagées dans la suite de la concertation.

## Recommandations de la garante pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Compte-tenu de la dynamique positive instaurée en concertation, constatant l'implication de toutes les parties prenantes et la mobilisation citoyenne, la garante encourage le CD34 à **poursuivre dans la voie d'une concertation approfondie**. Si le projet est soumis à évaluation environnementale, une « concertation préalable »<sup>9</sup> devrait être conduite. Elle pourra s'appuyer sur les résultats de cette concertation volontaire. Le CD34 a d'ores et déjà prévu

---

<sup>9</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-l'environnement>

un prochain temps de rencontre à l'automne accompagné d'un document présentant sa décision, suivant la recommandation faite de soigner la « reddition des comptes ». Ce temps est tout à fait opportun et permettra d'annoncer les suites prévues pour la concertation. Le public a clairement exprimé des attentes quant à la suite accompagnées de doute sur la prise en considération de ce qui a été exprimé. Il s'agira de clarifier les étapes de la suite du projet et de la concertation, s'il est poursuivi, dont la nouvelle saisine de l'autorité environnementale mais aussi des suites données à l'élaboration du schéma des accès.

Sans préjuger des options qui seront retenues pour la suite du projet et pour la mise en œuvre de cette phase de suivi, la garante retient quelques grands enseignements au sortir de la concertation volontaire qui pourront s'avérer utiles pour la suite, incluant les recommandations suivantes :

- **Poursuivre l'information et l'association des personnes impliquées dans la concertation** en s'appuyant sur la liste de courriels constituée lors de la concertation des inscrits aux différents temps.
- Veiller à **ne pas limiter la suite de la concertation à une concertation de proximité**. La concertation a fonctionné avec la mobilisation active de collectifs directement concernés. Si les citoyen.ne.s des communes voisines sont directement concerné.e.s, le projet touche un public plus large qui fréquente le littoral ou concerné par le littoral. Il peut s'agir de touristes saisonniers mais aussi de personnes résidant sur un territoire plus large, en particulier, les plages et les bois sont fréquentés par des habitant.e.s de la Métropole de Montpellier et de l'arrière-pays. La participation ne peut se limiter à cibler les populations riveraines. Il s'agirait également de poursuivre des actions auprès de publics les plus éloignés de la décision et de l'information qui considèrent souvent, à tort, que leur avis n'est pas légitime ou ne sera pas écouté. Il s'agit en particulier des jeunes ou des publics dont relève le travail du Département en termes de solidarité (ASE RSA personnes isolées). Des temps participatifs pourraient être organisés via l'agence de solidarité de Sète, la PMI de Frontignan ou le « dispositif participatif RSA ». Le CD34 pourrait également se positionner vis-à-vis de la sollicitation d'un référendum faite par plusieurs personnes. Si le projet se fait, il a été suggéré l'organisation d'un chantier participatif pour permettre au public volontaire de s'approprier le projet et de contribuer ou encore l'organisation de visites publiques de chantier au cours des travaux.
- **Consolider la gouvernance du projet multisectorielle et interterritoriale et sa lisibilité** : Le projet implique différents services du département, sa discussion dans un contexte plus large implique d'autres maîtres d'ouvrage sur les différentes thématiques. Le CD34 avait déjà initié le dialogue autour du projet auprès de partenaires sur un périmètre élargi en amont de la concertation (voir étude de contexte) et en impliquant une variété d'acteurs -collectivités, Etat, associations). Le dialogue s'est poursuivi à l'occasion de la concertation. Il s'agit de le poursuivre en considérant les nouvelles interpellations sur le schéma des accès mais aussi sur la gestion de la fréquentation. Une instance spécifique pourrait être dédiée au dialogue sur la gestion de la fréquentation. Des sujets tels que la question de la gratuité des parkings invitent à une coordination avec d'autres gestionnaires au-delà du territoire. Il s'agit cependant de maintenir une vigilance pour rendre visible auprès du public les rôles et responsabilités des différents maîtres d'ouvrage. En effet, la multiplicité des décisionnaires et le « mille-feuille » d'acteurs restent peu lisible pour les citoyen.ne.s.
- Quelle que soit la suite du projet, **la concertation mérite d'être poursuivie sur le schéma des accès** mais plus largement sur la **gestion de la fréquentation** en maintenant une ouverture au public au sens large, au-delà des partenaires, et en clarifiant les prochaines étapes. D'autres modalités pourraient être envisagées pour associer les citoyens tels qu'une **convention citoyenne sur les accès au littoral et à la mer**.

## Annexe : Tableau des demandes de précisions et recommandations de la garante

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires  
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<i>1. Préciser les couts du projet (investissement et fonctionnement dont nombre d'emplois) et le financement</i>			
<i>2. Préciser la durabilité du projet vis à vis des différents scénarios existant concernant le recul du trait de côte et le risque de submersion</i>			
<i>3. Mieux caractériser la fréquentation du site des Aresquiers</i>			
<i>4. Caractériser l'impact du projet et des activités prévues sur la fréquentation et détailler les mesures de gestion de la fréquentation envisagées</i>			
<i>5. Clarifier les publics cibles des activités et les bénéficiaires attendus</i>			
<i>6. Clarifier les mesures de protection des milieux naturels (continentaux, lagunaires et marins) qui pourraient accompagner le projet</i>			
<i>7. Considérer les propositions alternatives sur les accès et y répondre</i>			
<i>8. Evaluer l'impact économique du projet, pour le territoire et sur les activités proches du site (domaines viticoles, activités touristiques)</i>			
<i>9. Positionner le projet vis-à-vis des autres lieux et actions de sensibilisation à l'environnement du territoire (avantages et</i>			

<i>inconvenients ; articulations ; implication des autres acteurs de la sensibilisation dans les activités de la maison du littoral)</i>			
<i>10. Clarifier la cohérence avec les autres actions publiques mises en œuvre sur le territoire des Aresquiers au-delà de celles portées par le Département</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
<i>1. Communiquer sur la (les) décision(s) prise(s) à l'issue de la concertation et préciser les modalités pour la suite de la concertation sur le projet de maison du littoral jusqu'à l'enquête publique le cas échéant.</i>			
<i>2. Poursuivre l'information et l'association des personnes impliquées dans la concertation dans les prochaines étapes</i>			
<i>3. Ne pas limiter la suite de la concertation à une concertation de proximité et proposer une variété de modalités de participation</i>			
<i>4. Consolider la gouvernance du projet multisectorielle et interterritoriale</i>			
<i>5. Poursuivre la concertation sur le schémas des accès et sur la gestion de la fréquentation et informer des suites données sur ces sujets</i>			

